



DEVENEZ MÉCÈNE DE « ESPRIT GRANDVILLE »

Chers amis,

Nous sommes heureux de vous annoncer la création de notre association :

ESPRIT GRANDVILLE

Domiciliée au bistro saint-mandéen *Cuisine de Perle*, cette association a pour objet de rendre hommage à J.J. Grandville, artiste du XIX^e s. Ce caricaturiste de génie, st-mandéen d'adoption, extrêmement célèbre en son temps, fut viscéralement attaché à la liberté du dessin de presse, et il nous semble important aujourd'hui de se réapproprier ses valeurs de **liberté et d'éloge de la différence**.

La loi du 1^{er} août 2003 organise, simplifie et améliore les conditions du mécénat en France.

Vous êtes **un particulier** ou **une entreprise** et vous décidez de **nous soutenir par un don** :
Vous disposez d'un **avoir fiscal** à déduire de votre impôt sur le revenu, égal à...

SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER

...**66%** de la valeur de votre don
dans la limite de 20% de votre revenu annuel imposable et
reportable sur 5 ans en cas de dépassement de ce seuil

Par exemple, pour un **don de 100 €**
Le coût réel après réduction de votre impôt
sur le revenu sera de **34 €**

Valeur de l'avoir fiscal à déduire de l'impôt sur le revenu :
66 €

SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

...**60%** de la valeur de votre don
dans la limite de 0,5% de son CA HT annuel et reportable
sur 5 ans en cas de dépassement de ce seuil

Par exemple, pour un **don de 100 €**
Le coût réel après réduction de l'impôt sur
le revenu sera de **40 €**

Valeur de l'avoir fiscal à déduire de l'impôt sur les sociétés :
60 €

Esprit Grandville, association à but non lucratif, éligible au mécénat, vous fournira avant la fin de l'année fiscale du versement de votre don, un reçu de versement de don aux œuvres à joindre à votre déclaration fiscale pour bénéficier des avantages présentés ci-dessus.

C'est vous qui choisissez comment une partie de vos impôts sera utilisée.

Vos avantages :

- Devenir membre d'honneur de l'association, et à ce titre participer à des échanges avec les équipes de création
- Etre les premières personnes à découvrir les photos et vidéos de nos événements
- Bénéficier d'un apéritif pour 2 personnes offert au bistro *Cuisine de Perle*, siège de l'association.

Ayez l'esprit Grandville, SOYEZ UN PARTENAIRE ACTIF POUR UNE CULTURE CITOYENNE !

NOM, Prénom :
Entreprise (en cas de don d'entreprise) :
Adresse :
Mèl : Tel. (facultatif) :
Valeur du don :